

Quel renouveau pour « Lou Blagaire » ?



Le bureau de Lou Blagaire, Bernard Racanière trésorier, Danièle Assayah trésorière, Alhéna Koopman présidente et Chantal Prevost trésorière.

Le journal associatif Lou Blagaire va bientôt fêter son quart de siècle, si les conditions sanitaires le permettent. Réuni en assemblée générale à l'espace Gérard-Sautel le samedi 27 mars, c'était l'occasion de retracer le parcours de l'association. Lou Blagaire était créé par le Foyer Rural d'Éducation Populaire (FREP) en 1996 et le premier exemplaire est paru au mois d'octobre de la même année. Le journal regroupe toutes les associations visanaises qui souhaitent adhérer, quel que soit leur domaine d'activité.

En 2020, 16 associations participaient à la rédaction du journal qui est tiré à 950

exemplaires. Le financement du journal est assuré par les encarts publicitaires. Il n'a aucun but lucratif, seulement faire connaître et promouvoir les associations.

Avec la crise sanitaire, le journal s'est mis au numérique ce qui a permis d'assurer 3 éditions sur les 5 prévus habituellement. Ce support permet une diffusion beaucoup plus large, mais le support papier est indispensable. Une enquête sera menée auprès des lecteurs afin d'établir les listes de diffusion papier et numérique. Une distribution tout papier couvre 41 km² divisés en 13 secteurs couverts par 12 personnes.

La forme du journal doit-elle être changée ?

Bernard Racanière, un des cofondateurs du journal, propose de le faire évoluer et de le moderniser. Pour Jacques Sautel, représentant l'association des sapeurs-pompiers, il faut conserver la forme et la couleur du journal, qui permet de l'identifier facilement des autres publications. Ce point sera débattu par le conseil d'administration. Le nouveau bureau élu à l'issue de l'assemblée générale se compose ainsi : Présidente Alhéna Koopman, secrétaire Bernard Racanière, secrétaire adjointe Chantal Prevost, trésorière Danièle Assayah.

■ VISAN

Résultat du sondage sur les rythmes scolaires

Lors du conseil d'école de février, l'équipe enseignante de l'école Josette-Constant a demandé un retour à la semaine de 4 jours. Avant de procéder au vote, les parents d'élèves délégués ont souhaité connaître l'avis des parents et leur ont envoyé un sondage, chaque parent disposant d'une voix. Les résultats donnent 1 vote blanc, 59 votes pour la semaine de 4.5 jours soit 37.6 %, 98 votes pour la semaine de 4 jours soit 62.4 %. 157 parents sur les 175 se sont exprimés, soit près de 90 %, ce qui montre leur implication. Un précédent sondage avait été effectué l'année dernière à la même époque et avait donné un résultat très différent avec des votes partagés à 50 %. L'arrivée du premier confinement avait stoppé la consultation. Les parents délégués vont se réunir maintenant pour voter au nom de tous les parents et demander à la maire de prendre une décision.

■ VISAN Journée de grève à la crèche



Pour répondre à une mobilisation nationale contre le projet de loi présenté par le secrétaire d'état Adrien Taquet, les agents de la crèche Le Bac à Sable étaient en grève le mardi 30 mars. La directrice, Sophie Félix, a fait

part de son incompréhension des nouvelles règles qui devraient s'appliquer à partir de la rentrée de septembre et qui auraient pour objectif d'accueillir plus d'enfants avec du personnel moins nombreux et moins qualifié.

La Tribune du 1er Avril 2021

■ VISAN

Le poulailler en construction inquiète les riverains



Le poulailler est prévu chemin du Gibard à l'emplacement d'une ancienne vigne. Photo Le DL/Laurence DENY

Les habitants du quartier du Gibard sont inquiets et ont rencontré Corinne Testud-Robert au sujet d'un permis de construire déposé le 15 février par un anonyme pour la construction d'un poulailler d'une surface de 616 m² et d'une hauteur de 6,3 m sur la parcelle H1231.

La mairie ne souhaite pas communiquer à ce sujet et indique seulement que le terrain est situé en zone agricole. Le terrain n'est pas desservi par des réseaux publics absents dans le secteur. En attendant les riverains n'ont pas de réponse sur leur questionnement. Combien de poules, un forage est-il prévu, où seront entreposées les fientes, quel sera l'accès (uniquement un chemin privé actuellement dessert la parcelle), où se feront les rejets ? D'autre part, ce site est un des derniers sites en France qui abrite encore les outardes canepetières, un des oiseaux les plus menacés de plaines cultivées. Quel sera l'impact sur cette espèce en voie de disparition ? Faute d'en savoir plus, une pétition circule.

Le Vaucluse matin du 2 Avril 2021

■ VISAN ● Josette Gaona a soufflé ses 100 bougies. En ce mois de mars, l'équipe municipale a eu le bonheur de fêter les 100 ans de Robert Font (né le 15 mars 1921, aujourd'hui pensionnaire à la Résidence Beausoleil à Valréas où travaille sa fille Annie) puis de Josette Gaona ►. Le bon air de Visan y est sans doute pour quelque chose...

Née le 23 mars 1921, Josette Gaona a gardé bon pied, bon œil. Elle confie n'avoir jamais fumé ni bu une goutte d'alcool, pas même du vin de Visan ! Elle adore cuisiner et se concocte toujours de bons petits plats. "Des beignets aux fleurs d'acacia au pain d'aubergine en passant par les bouchées à la reine, rien ne l'arrête" confie sa fille Lisette. Corinne Testud-Robert et ses amis n'ont pas manqué de remettre cadeaux et friandises à leurs deux centenaires, de leur souhaiter un bon anniversaire et une santé de fer.



/PHOTO B.F.

La Provence du 3 avril 2021

Un traitement naturel est possible

Lors de l'assemblée générale du syndicat des vignerons ce vendredi 26 mars, en présence du président du syndicat des vignerons des côtes-Du-Rhône, Denis Guthmuller, le traitement chimique imposé par l'État pour traiter la flavescence dorée a occupé une partie des débats.

La flavescence dorée, maladie très contagieuse et mortelle pour la vigne est provoquée par la cicadelle de la vigne, insecte suceur qui se nourrit de la sève. Cet insecte originaire de l'Amérique du Nord, importé au début du XXe siècle dans des plants résistants au phylloxera, peut être porteur d'une bactérie (le phytoplasme) qui est responsable de la maladie. L'insecte en lui-même ne présente pas de réel danger s'il est sain.

Accélérer la prospection collective pour enrayer la contamination

Actuellement un arrêté préfectoral impose, dans les périmètres de lutte obligatoire, 3 traitements pesticides par an. Pourquoi utiliser des produits chimiques qui détruisent les écosystèmes, la biodiversité et fragilisent la terre, alors que des traitements naturels sont possibles ?

La solution la plus simple est d'arracher les souches malades et de les remplacer par des plants traités à l'eau chaude. Ce traitement détruit les phytoplasmes ainsi



Le syndicat des vignerons revient avec des sujets importants, la flavescence dorée et l'aire de lavage.

que d'autres bactéries. Pourquoi ne pas le rendre obligatoire ?

Denis Guthmuller, élu depuis novembre 2020, est sensibilisé par ce sujet qui n'a pas encore trouvé d'écho auprès de l'administration. Il va de nouveau intervenir en ce sens avec Corinne Testud-Robert, maire, présente à l'assemblée générale.

L'objectif du syndicat est de motiver toute la profession pour accélérer la prospection collective. Trop peu de participants actuellement, et il est essentiel de prospecter les 1 980 ha de surface estimée pour enrayer la contamination. La prospection doit devenir un moment convivial, de découverte du territoire, avec éventuellement un repas pour la cloôturer.

Aire de lavage des machines agricoles

Un autre sujet très attendu est la mise en place d'une aire de lavage pour les machines agricoles.

Le dossier avance, il est en consultation auprès des administrations. Un appel d'offres sera lancé en mai et attribué en septembre. L'aire devrait être opérationnelle en février 2022.

Le coût de l'aire est financé à 80 % par différentes aides et pour les 55 000 € restant, la commune en prendra la moitié et les utilisateurs l'autre moitié.

L'emplacement est arrêté dans le quartier Dieulefit, à proximité de volabis et la structure sera liée à la cave.

Communication.

Marie-Pierre Delpeuche, chargée de la communication, a présenté les différentes actions menées en 2020, échanges avec les journalistes de toute la France, accueil d'étudiants et de professionnels, réunions avec Inter Rhône tous les trimestres. Sans oublier la mise en place de la guinguette des vins de Visan qui a bien démarré avec 150 visiteurs et sera reconduite pour 2021.

➤ Fusion du Syndicat des vignerons avec l'association des vins de Visan



Le nouveau conseil d'administration avec le président du syndicat général des vignerons des côtes-Du-Rhône et la maire.

Le syndicat des vignerons ne s'était pas réuni depuis une dizaine d'années, mais les sujets importants relancent le mouvement : la flavescence dorée, l'aire de lavage et la communication.

L'association des vins de Visan créée en 2010 pour mettre en avant les vins de Visan et regrou-

pant 13 domaines privés et la cave, était invitée à cette assemblée générale. Son président, Vincent Boyer, a fait part de la décision de fusionner avec le syndicat des vignerons.

Le nouveau président du syndicat n'est pas encore connu. Il sera désigné dans quelques jours par le

conseil d'administration élu à l'issue de cette assemblée générale, composé de Vincent Boyer, Philippe Chanabas, Jérémy Chauvin, Jean-Paul Depeyre, Lucie Michel, Frédéric Pouzin, Vincent Rochette, Aurélien Sautel, Jean-Claude Tessaire, Pascal Tourniayre, Vincent Tramier et Denis Valayer.

LTRC26SU1014

Exposition :

“Au cœur de mon siècle”
Laurence de Cairanne, d'où sa signature aux initiales inversées Cd'L a toujours aimé peindre. Ses tableaux abordent les thèmes bouquets, paysages, nus et le titre de l'œuvre a toute son importance pour amener jusqu'au bout du rêve.

Tous les jours de 9 heures à midi et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au lundi 31 mai. Caves de Visan, Chemin de la peine. Gratuit.

Cave coopérative de Visan : 04 90 28 50 80. chemindelapeine.caveau.visan@cerclerhone.vin

Conseil municipal

Diagnostic obligatoire de raccordement au réseau d'eaux usées, appel d'offres pour assurance statutaire du personnel, demande de subvention à la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), vente d'un local, vote comptes de gestion et administratif, vote de la fiscalité, budget prévisionnel, subventions, création d'une maison partagée.

Mardi 6 avril à 17 h 30. Espace Gérard Sautel, 170 route de Valréas. Marie de Visan : Place du Jeu de paume - Tél. 04 90 28 50 90, contact@visan-mairie.com

Exposition d'art et de création

L'exposition d'art et de création du collectif du Chat Bleu prévue le lundi 5 avril de 9 heures à 17 heures est reportée au samedi 15 mai. Peintres, sculpteurs, céramistes, verriers, photographes, artisans d'art accompagnés des vignerons de Visan.

Judi 15 avril de 9 h 30 à 17 heures. Les rues du village.

Maison du tourisme : Place de la Coconnière. Tél. 04 90 41 97 25, point-tourisme-visan@wanadoo.fr

Vaucluse matin du 4
Avril 2021

La maison du tourisme accueille une stagiaire



Élodie Querro effectue un deuxième stage à la maison du tourisme, pendant tout le mois d'avril. Photo Le DL/Laurence DENY

Deuxième stage à la maison du tourisme pour Élodie Querro, une Visanaise déjà présente en octobre, qui apprécie le travail et secondera Dominique pendant tout le mois d'avril. La gestion des activités est compliquée avec les annulations en dernière minute, ordonnées par l'administration. Des alternatives ne sont pas toujours possibles. Un vrai casse-tête pour trouver la manifestation qui aboutira. Élodie Querro a suivi une formation de secrétaire assistante à Bollène. Elle va passer un concours professionnel à l'issue de ce stage.

Vaucluse matin du 5 Avril 2021

VISAN ● Ça fleurit bon aux Jardins partagés. L'association des Jardins Partagés propose aux jardiniers amateurs 15 parcelles équipées chacune d'un cabanon et d'une citerne. À cela s'ajoute l'exploitation d'espaces en commun, d'arbres et d'arbustes fruitiers et le partage des récoltes qui y sont produites. Un barbecue et un espace de pique-nique permettent également d'accueillir les repas festifs, l'un des buts de l'activité étant le partage et la convivialité. Au cours de l'assemblée générale qui s'est déroulée dernièrement, le bureau a été reconduit avec Julien Vidal (président), Bernard Racanière (trésorier) et Majid Aarab (secrétaire). /PHOTO B.F.

→ Les personnes intéressées pour entretenir une parcelle (cotisation 30 €/an) peuvent contacter l'association : ☎ 06 58 47 12 33 ou par mail à lesjardinspartagesdevisan@gmail.com.



La Provence du 5 Avril 2021

Marie Salvini, maîtresse de chai à la cave des coteaux



Maîtresse de chai, un travail à lourde responsabilité vis-à-vis de la centaine de coopérateurs de la cave. Photo Le DL/Laurence DENY

Marie Salvini a découvert les caves en accompagnant son père amateur de vins dans la région d'Avignon. Elle a appris à les déguster et s'est intéressée très tôt à la vinification.

Avec sa licence en biologie et son master en microbiologie, elle a poursuivi une formation d'ingénieur viti-vinicole tout en effectuant un stage de deux ans dans les caves coopératives de Gignondas, avant de passer son diplôme national d'œnologie (DNO) à Montpellier. Infatigable, Marie est omniprésente tout au long de l'année

depuis la réception du raisin jusqu'à la mise en bouteille. Chaque millésime est différent, comme elle l'explique, et il est impossible d'obtenir deux fois le même vin, « j'apprends de chaque vendange ».

De l'élaboration à la mise en bouteille

Elle accompagne quelques fois sur le terrain, le technicien qui rencontre les vignerons et conseille les cépages à choisir et les orientations parcelles. Marie gère le chai, lourde responsabilité, qui va de l'élaboration jusqu'à la mise en bouteille en pas-

sant par l'élevage du vin pour la centaine de coopérateurs que compte la cave. Toutes ces phases sont importantes et si rien n'est laissé au hasard, l'imprévu s'invite toujours.

Lorsque les vignerons apportent leur vendange, un tri qualitatif est réalisé en amont, tenant compte de l'aspect et de la maturité du raisin qui va déterminer les types de levures qui pourront être utilisées. À la fin de la fermentation, environ deux semaines plus tard, le raisin est envoyé en cuvaison. Période de forte activité pour Marie. Le raisin est

arrosé avec le marc pour favoriser la diffusion des arômes. Une dégustation est effectuée tous les deux à trois jours jusqu'au moment jugé opportun pour le décuvage, et séparer le jus du marc. Tous les mois des échantillons sont expédiés dans un laboratoire qui renvoie des résultats que Marie doit lire et interpréter avant d'intervenir si besoin. Avec deux agents de chai, Marie veille sur la qualité du vin et intervient pour le modifier si nécessaire et le faire évoluer pour le plus grand plaisir des consommateurs.

Laurence DENY

Vaucluse matin du 6 Avril 2021

Les hirondelles sont attendues place de la coconnière

Un nid occupé par une famille d'hirondelles.

Photo
Le DL/
Laurence
DENY



Avec le printemps, les hirondelles de la place de la coconnière et alentours seront bientôt de retour. L'Association de protection de l'environnement du pays de Grignan et de l'Enclave des papes (APEG) en a dénombré 26 nids. Combien seront-elles cette année et combien de couvées iront à terme ?

Leur ballet est un régal pour les yeux mais surtout elles jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes en participant à la régulation des populations d'insectes : elles capturent notamment

un grand nombre de moustiques et de mouches durant l'été. C'est un animal protégé. La destruction d'un nid est passible d'une forte amende et d'une peine d'emprisonnement de 6 mois. Pour attirer l'hirondelle au jardin, il faut lui fournir un élément essentiel à la construction de son nid : de la boue.

Un recensement des nids

Au printemps, l'APEG effectuera un recensement des nids réellement occupés et invitera les Visanai-

ses et Visanais à y participer.

Tous les oiseaux de notre environnement sont fortement en déclin. Ils jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes. Par exemple, les mésanges sont grandes consommatrices de chenilles (pyrale du buis, chenille processionnaire...). La destruction de leurs habitats les prive de lieux pour nicher mais il est possible de les aider en leur proposant un habitat adapté.

La Ligue de protection des oiseaux (LPO) et l'APEG envisagent de poser des nichoirs à l'automne prochain sur la commune, dans des lieux publics arborés et chez des particuliers qui le souhaitent.

Les enfants et leurs parents sont invités à participer à cette action.

Laurence DENY

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le représentant de l'APEG à Visan au 06 33 58 55 57 ou envoyer un mail à contact@apeg.fr.

Vaucluse matin du 7 Avril 2021

VISAN Du renfort à la maison du tourisme



Élodie Querro effectue un stage comme secrétaire assistante tout le mois d'avril à la maison du tourisme pour seconder Dominique.

Visanaise, elle a suivi une formation à Bollène et a déjà effectué un premier stage pendant le mois

d'octobre dernier. Le travail lui plaît beaucoup même si les visiteurs ne sont pas très nombreux en ce moment.

Et les annonces d'annulation de festivité prévues pour le mois d'avril obligent à s'adapter rapidement.

La Tribune du 8 Avril 2021

Un projet de poulailler qui inquiète

Un permis de construire est déposé depuis le 15 février dernier, sans précision du nom du pétitionnaire, chemin du Gibard pour une surface de 616 m² et une hauteur de 6,3 m. Les riverains sont inquiets par ce projet de construction sur une zone non desservie en réseaux d'eau et d'assainissement. Ces derniers mettant notamment en avant le manque d'eau dans le secteur en été qui est déjà préoccupant. Un forage supplémentaire semble inévitable. Pas de voie communale pour desservir le terrain. Et que dire de la vue qui pourrait être cachée par ce bâtiment. Les vigneron sont inquiets également car ce terrain est situé dans une zone viticole avec une appellation Côtes-Du-Rhône Visan Village. Et enfin la Ligue pour la protection des oiseaux ainsi que l'Apeg (Association pour la protection de l'environnement du pays de Grignan et de l'Enclave des papes) ont fait savoir que c'est un des derniers lieux de France qui accueille l'outar-



Un permis de construire est déposé par un anonyme sur le chemin du Gibard.

de canepetière, oiseau des plaines en grand danger d'extinction.

Un précédent permis a été refusé l'année dernière sur ce même terrain par la chambre d'agriculture du fait que l'exploitation n'était pas viable et que le terrain consommait de l'espace agricole.

Le terrain est-il vendu ? Le permis est-il déposé par la même personne ? L'affichage ne précisant pas le nom

du pétitionnaire et la mairie ne souhaitant pas communiquer, la question se pose.

Les riverains ont rencontré Corinne Testud-Robert, maire, qui les a écoutés et leur a indiqué que le permis était en cours d'instruction, sans plus de précisions. Interrogée sur ce dossier, elle a répondu qu'elle ne voulait pas communiquer sur ce sujet, et a simplement indiqué que le terrain est situé en zone agricole.

La Tribune du 8 Avril 2021

L'opposition claque la porte du conseil municipal

Après avoir reproché au maire de ne pas leur envoyer les projets de délibération dans des délais raisonnables (textes à l'appui), les élus d'oppositions ont quitté le conseil séance tenante. Ils ont fait savoir qu'il ferait un recours devant le tribunal administratif. "Aujourd'hui, n'ayant aucun retour de votre part, nous quittons cette séance du conseil municipal, considérant que nous n'avons pas eu les moyens de le préparer pour pouvoir prendre position aux questions soumises à l'ordre du jour, en particulier le budget 2021", a souligné Jean Prévost avant ce départ précipité.

La séance s'est donc déroulée en présence des membres de la majorité qui ont tous voté à l'unanimité les délibérations parmi lesquelles le budget de la commune présenté par Jean-Noël Arrigoni. "Le résultat de la section fonctionnement est plus confortable que prévu, on a plus que doublé ce résultat par rapport au prévisionnel" a indiqué ce dernier, expliquant que des économies ont été réalisées sur divers postes et que les rentrées ont été plus importantes (30 000€ de plus sur les taxes et 56 000€ sur les droits d'enregistrement). La commune dégage une capacité d'autofinancement net de 329 000€, deux fois supérieure aux estimations de juillet dernier après avoir remboursé les annuités de l'emprunt en cours (76 000€ par an). Ce résultat de 405 334,39€ sera réparti comme suit dans le budget



Un début de séance mouvementé pour la maire Corinne Testud-Robert. / PHOTO B.F.

2021 : 327 407,42€ dans la section investissement et 77 926,97€ dans la section fonctionnement. Le taux des taxes directes locales sont maintenus, soit 39,95% pour le foncier non bâti et 33,79% pour le foncier bâti. En 2021, le montant prévisionnel des ressources fiscales est évalué à 1 170 435€ (70 000€ de plus qu'en 2020). Le budget 2021 est équilibré à 1 701 322,97€ en fonctionnement et à 2 033 891,80€ en investissement.

Un projet de Maison partagée

La maire Corinne Testud-Robert et son adjoint aux finances ont proposé d'emprunter 550 000€ sur 15 ans (prêt à taux fixe amortissable de 0,69%) pour mener à bien leurs projets (Halle aux raisins, Maison partagée, aire de lavage, pôle de santé...). "Tout cela

sera équilibré par des subventions importantes" rassure la maire. La commune souhaite développer un projet d'habitat inclusif (Maison partagée) destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap. Le lieu a été trouvé dans l'impasse de la Tour, à l'entrée du village (côté route de Valréas) et proche du futur pôle de santé, pour un coût de 160 000€ financés par Vallis Habitat (11 logements collectifs sociaux de type 2 en R+1 sur 638 m² et espace commun d'environ 80 m²). Le conseil a validé le lancement de cette opération en partenariat avec Vallis Habitat et l'association Amical et autorisé une subvention d'investissement de 100 000€ pour l'espace commun. Le nouveau foyer du 3^e âge dans l'ancienne Poste terminé fin mai / début juin permettra de récupérer le local destiné au pôle de santé. L'ancienne agencedu Crédit Agricole sera vendue à un commerçant visanais pour 52 000€. Le distributeur de billets, essentiel sur Visan, est maintenu.

Subventions aux associations : Le conseil a validé les cotisations à divers organismes (un total de 2 161,64€) et les subventions de fonctionnement des associations (un total de 116 567,79€) : Frep (78 026€), AK Foot (1 800€), Expressions visanaises (5 000€), Boule du Marot (300€), Boule visanaise (300€), Chats la la (500€), JSV Foot (8 000€), La marche de l'enclave (500€), Les P'tits Visanais (300€), La maison du tourisme et produits du terroir (16 220€), Tennis-club (800€).

La Provence du 8 Avril 2021

VISAN Les parents d'élèves face à la fermeture des écoles



À la sortie des classes à 16 h jeudi 1er avril, quelques heures après l'annonce de la fermeture des écoles, la morosité des parents contrastait avec la joie des enfants.

La plupart des enfants étaient tout contents d'être en vacances prolongées ou de faire l'école à la maison. Même s'ils ne voient pas leurs camarades de classe pendant un certain temps. Le travail sera envoyé par mail aux parents. Pour les parents, c'était très différent, la plupart travaillent dans des domaines où il n'est pas possible d'effectuer de télétravail. Pour ceux qui sont salariés, le chômage partiel devrait être une solution mais certains hésitent car ils ont

du mal à percevoir leurs indemnités. D'autres parents sont à leur compte et ne peuvent pas bénéficier du chômage partiel. Et pour ceux qui ont démarré leurs activités récemment, et qui n'ont pas de bilan, aucune aide ne sera possible.

Si la famille n'est pas sur place, il faut pouvoir se débrouiller tout seul. D'autant plus que le centre de loisirs sera fermé même pendant les vacances. Un système de garde pour les enfants du personnel soignant devrait être mis en place dans une école, mais pas à Visan.

Les parents sont désabusés mais ne baissent pas les bras cependant, n'ayant pas trop le choix.

La Tribune du 8 Avril 2021

L'opposition lance un recours au tribunal administratif

Suite à leur départ en début de séance du conseil municipal, les 4 élus d'opposition (Jean Prévost, Bernard Racanière, Josette Saboly et Françoise Delord) ont formulé un recours auprès du Tribunal administratif de Nîmes. "À l'occasion de ce conseil municipal, nous avons interpellé l'exécutif pour lui faire part de notre surprise, ayant constaté des écarts significatifs entre les délibérations votées au conseil municipal précédent et son compte rendu. Nous demandons donc que dorénavant des projets écrits nous soient présentés... À réception de la convocation de ce conseil municipal, nous avons une nouvelle fois interpellé Madame le Maire sur la nécessité de recevoir les projets de délibération. Nous n'avons reçu aucune réponse à notre demande. Le jour du conseil municipal nous avons trouvé les délibérations sur notre table. Nous avons demandé une suspension de séance de façon à pouvoir prendre connaissance de ces documents et pouvoir statuer valablement. Cette sus-



Les quatre élus avaient quitté la salle du dernier conseil municipal. /B.F.

pension de séance nous ayant été refusée, nous avons quitté le conseil municipal après une déclaration lue à l'assemblée. Compte tenu de tous ces éléments, nous avons l'honneur de demander l'annulation des délibérations votées ce jour par le conseil municipal auquel nous n'avons pas assisté (...), le report de ces questions à une date ultérieure et le rappel par jugement des obligations du maire en matière de communication préalable des projets de délibération (...)." **B.F.**

La Provence du 9 Avril 2021

Les enfants tout sourire, les parents résignés...

Interrogés à la sortie des classes après l'annonce de fermeture des écoles sur tout le territoire, les enfants semblaient plutôt contents. Entre le « c'est trop bien l'école à la maison », « il ne va pas y avoir d'école ! ». À noter tout de même un « Macron, il ne dit que des bêtises » même si l'allongement des vacances est bien perçu.

Les parents avaient une approche très différente, d'autant plus que le Foyer rural d'éducation populaire (FREP) présent a annoncé la fermeture du centre de loisirs pendant toute cette période. Une maîtresse rassure les parents. Ils recevront les devoirs à faire par mail et il n'y aura rien à imprimer cette fois.

« Ma famille est à Marseille, je n'aurai aucune aide pour garder les enfants », explique Virginie qui travaille dans le nettoyage de locaux, donc sans possibilité de télétravail. Elle envisage de travailler les week-ends quand son mari est à la maison. C'est le cas de la plupart des parents présents qui n'ont pas la possibilité d'effectuer du télétravail incompatible avec leur profession.



Pour Marion installée depuis peu à son compte, la gestion du confinement est compliquée. Photo Le DL/ Laurence DENY

Vaucluse matin du 9 Avril 2021

L'opposition claque la porte

À peine la séance du conseil municipal de ce 6 avril ouverte en huis clos (votée à 2 voix contre), Jean Prévost porte-parole de la majorité demande la parole. « À la réception de la convocation de ce conseil municipal, nous vous avons écrit pour vous demander les projets de délibération comme l'indique l'article L 1212-13 du Code général des collectivités territoriales. Le maire doit donner les informations sollicitées dans un délai raisonnable. Il doit tenir compte de la disponibilité du conseiller et de l'importance de la difficulté et du nombre de documents. Aujourd'hui n'ayant aucun retour de votre part, nous quittons cette séance du conseil municipal considérant que nous n'avons pas eu les moyens de le préparer pour pouvoir prendre position aux questions soulevées à l'ordre du jour en particulier le budget 2021. N'oubliez pas que nous représentons une partie de la population de notre village



L'opposition ayant reçu les informations seulement en début de séance, et sans report possible, a quitté la réunion.

et qu'à ce titre nous souhaitons participer activement aux décisions dans le respect des droits des élus. »

Jean Prévost propose néanmoins de rester si une suspension de séance de 2 heures est décidée pour avoir le temps d'examiner, avec ses colistiers, les points qui viennent de leur être remis.

Corinne Testud-Robert, maire, répond que le préfet qui a été saisi sur l'obligation de communiquer les informations avant le conseil, a répondu que cette obligation ne concernait pas les petites communes qui disposent de peu de

moyen. Et que de plus, lors de la mandature précédente, alors qu'ils étaient dans la majorité, cette pratique était la leur.

Jean Prévost répond que les dossiers n'étant pas demandés avant le conseil, il n'y avait pas lieu de les envoyer.

Après cet échange quelque peu houleux, l'opposition quitte la salle. Une requête sera déposée devant le tribunal administratif.

L'ordre du jour du conseil a ensuite été examiné et tous les points votés à l'unanimité par les membres de la majorité.

La Tribune du 8 Avril 2021

Maîtresse de chai à la cave

Marie Salvini, après sa licence en biologie, son master en microbiologie et biotechnologie a suivi une formation d'ingénieur viti-vinicole à Lyon avant de passer le diplôme national d'œnologie (DNO) viticulture et œnologie à Montpellier.

Des études en apprentissage dans la cave coopérative de Gigondas l'ont confortée dans son choix.

Depuis 2016, Marie Salvini est maîtresse de chai à la cave coopérative de Visan, et donc responsable de l'élaboration et de l'élevage du vin.

Fabrication du vin : Le travail commence par les vendanges. Marie Salvini établit un tableau avec le choix des itinéraires techniques (quelles levures, quelle température, etc.) dès le quai de réception en fonction de la qualité du raisin et de l'appellation du terroir, avec un œnologue. Un tri qualitatif est également effectué suivant l'aspect du raisin et son degré de maturité avant de l'envoyer dans les cuves. L'itinéraire technique est

alors défini.

Cuvaïson : La fermentation dure en moyenne 15 jours, le raisin est placé en cuves, arrosé régulièrement avec son marc. Une dégustation tous les 2/3 jours permet de vérifier l'évolution jusqu'au stade optimal. Un passage important à surveiller pour Marie Salvini : la fermentation dégage du gaz carbonique et une élévation de la température qui présente un risque pour les levures. Un équilibre à assurer au quotidien.

Élevage : Les conditions optimales étant atteintes, c'est la décuvaïson, le jus est séparé du marc et envoyé dans le chai d'élevage pour une fermentation malolactique avec des bactéries naturelles. Le service commercial établit le profil et le volume de vins à réaliser en novembre pour les assemblages qui sont faits au mois de décembre. Le vin reste ensuite dans les cuves.

Une surveillance quotidienne est obligatoire pour vérifier que le vin tient avec des sulfites pour ceux qui sont conservés longtemps. Pour



Marie Salvini, maîtresse de chai à la cave coopérative des coteaux, une profession qui s'est féminisée.

le vin sans sulfite, la mise en bouteille se fait dès le mois d'avril.

Tous les mois des échantillons sont envoyés dans des laboratoires qui renvoient des résultats que Marie Salvini doit lire et interpréter avant d'intervenir si besoin. Elle est secondée par deux agents de chai pour s'occuper des 93 cuves d'une contenance de 100 à 2 300 hl. Un travail qui change en permanence, comme le dit Marie Salvini « *Aucun millésime n'est identique, on apprend de chaque vendange. Ce n'est que de l'imprévu* ».

LDR

LTRC26SU1014

La Tribune du 8 Avril 2021

L'opposition quitte le conseil en début de séance

Depuis plusieurs mois, l'opposition estimait être « punie » pour avoir contesté les chiffres présentés dans les notes de synthèses remises aux conseillers et les chiffres votés en séance. L'opposition avait remarqué des différences. Suite à ça, elle ne recevait plus les notes.

Lors du conseil municipal de février, l'opposition avait prévenu que si elle n'avait pas accès aux points débattus en conseil, elle saisirait le tribunal administratif. Pour le conseil de ce 6 avril, les membres de l'opposition n'ont reçu qu'une simple note de synthèse, remise à leur arrivée.

Une séance à huis clos

À l'ouverture de la séance, alors que la convocation était ouverte au public, Corinne Testud-Robert, maire a demandé un vote pour une séance à huis clos du fait des mesures sanitaires, ce qui a été voté à



L'opposition reçoit les informations sur les points qui seront débattus à son arrivée en salle de conseil. Photo Le DL/Laurence DENY

deux voix contre.

Jean Prévost, tête de liste de l'opposition est intervenu avant l'examen de l'ordre du jour. « À la réception de la convocation de ce conseil municipal, nous vous avons écrit pour vous demander les projets de

délibération. Le maire doit donner les informations sollicitées dans un délai raisonnable. Il doit tenir compte de la disponibilité du conseiller, de l'importance, de la difficulté et du nombre de documents ». Il a ajouté : « Aujourd'hui

n'ayant reçu aucun retour de votre part, nous quittons cette séance considérant que nous n'avons pas eu les moyens de le préparer pour pouvoir prendre position en particulier sur le budget 2021. » Jean Prévost a tenu à préciser que l'opposi-

tion représentait une partie de la population du village et « qu'à ce titre nous souhaitons participer activement aux décisions dans le respect des droits des élus ».

La maire a répondu que lorsque Jean-Prévost était dans la majorité, il en faisait de même et qu'elle ne voit pas pourquoi elle en ferait autrement. Point que le chef de l'opposition a contesté. Il a ensuite demandé une suspension de séance de deux heures afin d'examiner les différents points de la séance.

Réponse immédiate de la maire, qui a précisé que le sous-préfet avait confirmé que l'envoi n'était pas obligatoire pour les petites communes. Elle a alors ouvert la séance sans attendre. L'opposition a, sans surprise, quitté la salle.

Laurence DENY

La suite du conseil dans une prochaine édition.

Vaucluse matin du 9 Avril 2021

Onze logements sociaux vont être réalisés



Sans les élus de l'opposition, tous les points ont été votés à l'unanimité, par la majorité. Photo Le DL/Laurence DENY

Voici la suite-et-fin des délibérations du conseil municipal parues dans notre édition du vendredi 9 avril. Les membres de l'opposition étant partis, tous les points du conseil municipal ont été votés à l'unanimité.

► **Taxe foncière.** Les communes ne perçoivent plus de taxes d'habitation, et si elle n'est pas encore supprimée pour la totalité des contribuables, c'est l'État qui la perçoit. En compensation, les communes se voient

transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les taux de la taxe foncière bâti restent à 33,79 % et la taxe foncière non bâti à 39,95 %.

Si les taux n'augmentent pas, la valeur locative qui sert de base au calcul augmente, puisque le gouvernement procède à une réactivation de la valeur locative au m² tous les ans.

► **Budget primitif 2021.** En fonctionnement : 1 413 594 €

de dépenses pour 1 701 323 € de recettes. En investissement : 2 033 891 € en dépenses et en recettes.

Le budget comprend des dossiers importants pour le village. Comme la place de la coconnière, la maison partagée, l'aire de lavage, le pôle santé. L'endettement de la commune est faible et le taux des emprunts est bas. C'est pourquoi, il est décidé de souscrire un emprunt de 550 000 € sur 15 ans auprès du Crédit agricole. Jean-Noël Arrigoni, 1^{er} adjoint, précise qu'il n'y aura aucun souci de remboursement, vu la capacité d'autofinancement de la commune.

► **Programme d'habitat inclusif.** Il est prévu impasse de la Tour à l'emplacement de la maison Barnier, que Vallis Habitat, bailleur social, va acquérir pour 160 000 €. Onze logements sociaux seront réalisés, des T2 avec un espace partagé de 80 m². Ils seront attribués aux personnes âgées qui vivent seules avec des petits revenus. Le

montant prévisionnel des travaux est de 1 361 476 €.

Des demandes de subvention sont adressées à l'État et au conseil départemental et des prêts seront souscrits auprès de la caisse des dépôts et consignations.

► **Au fil des dossiers.** Parmi les autres points, la maire, Corinne Testud-Robert, annonce la vente du local du Crédit agricole, pour un montant de 52 000 € à Gaston Tapiador. Il tient la pizzeria en face et cherche à s'agrandir. Il est d'accord pour que le distributeur à billets reste à sa place.

Un contrôle de conformité du raccordement au réseau public d'eaux usées sera maintenant obligatoire en cas de cession de bien. Cette mesure est prise du fait que certains bâtiments sont raccordés au pluvial.

Le compte de gestion 2020 établi par la trésorerie et le compte administratif établi par la maire sont approuvés.

Laurence DENY

SUBVENTIONS

Comme tous les ans, le conseil municipal vote des subventions pour les associations qui en ont fait la demande, sous certaines conditions. Les subventions attribuées pour 2021 sont les suivantes : le Foyer rural d'éducation populaire (FREP), 78 026 € ; AK Foot, 1 800 € ; Expressions visanaises, 5 000 € ; Boule du Marot, 300 € ; Boule visanaise, 300 € ; Chats là là, 500 € ; JSV Foot, 8 000 € ; La marche de l'Enclave, 500 € ; Les p'tits visanais, 300 € ; Maison du tourisme et des produits du terroir, 16 220 € ; Tennis club, 800 € ; Badaboum, 30 € ; ADCCFF-84, 500 € ; DDEN Vaucluse, 50 € ; MFR Richerenches, 400 € ; Previgrele, 1 641,79 € ; Théâtre du Rond-Point, 2 000 € ; UD sapeurs-pompiers, 200 €.

Vaucluse matin du 10 Avril 2021

Interco : discorde autour de la fiscalité des ordures ménagères

Ce jeudi soir, la longue séance du conseil communautaire, consacrée au vote du budget, a été rythmée par des controverses prévisibles. En cause notamment, la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères.

Dès l'ouverture de séance du conseil communautaire de l'interco Enclave des papes pays de Grignan, Jean Prévost, conseiller d'opposition de Visan, fait part de son désaccord avec « un débat d'orientation budgétaire qui ne doit pas être que de la littérature, mais un avis éclairé sur la situation budgétaire de notre intercommunalité. Nous sommes arrivés au pied de la falaise », lance-t-il à l'exécutif en incriminant entre autres le projet de modification du taux de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Et Jean-Noël Arrigoni, rapporteur, de lui répondre : « La situation financière n'est pas si catastrophique que vous le dites. Les perspectives résultent de la problématique "déchets" entraînant 360 000 euros à prélever, sur la taxe Gemapi (gestion milieux aquatiques et inondations). Un vrai service est



L'installation des points d'apport volontaire va se généraliser sur le territoire communautaire, modifiant les frais de traitement à assumer. Photo Le DL/Albert MARTIN

rendu aux administrés donc c'est justifié et les investissements ont abouti aujourd'hui à une rentabilité. Mais nous réfléchissons aux solutions proposées. »

■ Les ordures sur le tapis

Après l'examen et vote des comptes administratifs 2020, validés par le Trésor Public et adoptés en séance malgré 10 voix contre, est venue sur la table la fâcheuse question de la fiscalité des ordures ménagères. Le conseiller d'opposition Jacques

Pertek avait soumis un amendement le quel prévoyait un abaissement de ce taux à 10 % pour l'Enclave au lieu des 11,70 % proposés. L'élue arguait d'une opposition de « transparence, légalité et équité pour les administrés qui devront payer, le taux étant plus bas sur les zones Drôme et Grignan... ». Ce à quoi il a été répondu par le rapporteur Jean-Noël Arrigoni : « Votre proposition de 10 % nous conduit à une impasse budgétaire de 442 198 euros, où

va-t-on chercher cette somme pour compenser ? » En maintenant ces taux comme prévu sur les trois zones, le produit attendu doit s'élever à 3 246 551 euros pour un besoin de 3 416 170 euros pour 2021. L'amendement proposé (10 %) a été rejeté par 38 voix, adopté par une et abstenu par six.

■ Le budget primitif adopté

Malgré ces remous, le budget primitif (budget général) point important pour le fonctionnement de la struc-

L'INFO EN +

■ Débat aussi autour des déchets ménagers pour professionnels

Un projet de redevance spéciale à l'égard des professionnels (restaurateurs, supermarchés) de Grignan était à l'ordre du jour. Ces derniers se trouvent « écartés » de la nouvelle collecte des ordures ménagères dite « en point d'apport volontaire ». Un service est donc en projet (en concertation avec ces professionnels) doté d'une collecte dédiée pour ceux qui le souhaitent, moyennant une redevance spéciale à ajuster sur la forme. Le conseil a adopté ce principe pour pouvoir installer cette collecte le plus rapidement possible, (une abstention).

ture, a été adopté. Il fait état d'un prévisionnel de fonctionnement de 14 013 377,00 euros en dépenses, et de 14 630 698,00 en recettes. Pour la section investissement, le prévisionnel s'établit à 4 930 343,00 équilibré en dépenses et recettes. Neuf voix contre, trente-quatre pour et deux abstentions pour cette délibération.

Albert MARTIN

Taxes foncières, taxe Gemapi, subventions aux associations

La majorité des délibérations concernait le budget et la fiscalité, mais d'autres questions financières ont fait débat lors de cette séance.

► La fin de la perception de la taxe d'habitation a considérablement modifié les données financières des collectivités. Pour autant, l'interco a fait le choix de stabiliser les taux appliqués en 2020 sur le foncier bâti avec un taux à 0,464 %, le foncier non

bâti à 3,46 % et la cotisation des entreprises à 29,51 % pour l'année 2021.

► La taxe Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a, en revanche, fait grincer des dents. Cette compétence revenue à l'interco depuis 2018 induit de fait une fiscalité que le contribuable doit assumer jusqu'au seuil maximal possible de 40 € par habitant. Légalement, la collecti-

tivité doit prévoir un montant annuel et non un taux. Jacques Pertek, conseiller de l'opposition, a critiqué les 10 euros « illusoire » proposés par l'exécutif au motif « qu'un habitant n'est pas forcément un contribuable. Au final, le contribuable réel paiera beaucoup plus ». Jean-Noël Arrigoni, rapporteur, n'a pas démenti mais a cependant contré en avançant : « Nous ne sommes pas responsables de toutes les nouvelles taxes qui nous arrivent

via les nouvelles compétences. » La proposition de 10 € par habitant a été adoptée par 34 voix pour, 9 contre et 2 abstentions.

► Les derniers points de ce conseil concernaient le versement de subventions de fonctionnement aux associations. Les premières destinataires étant celles assurant la gestion des structures d'accueil (crèches, ALSH) du territoire. Les montants affectés ont été calculés en

tenant compte des ajustements nécessaires et étudiés en commission des finances du 17 février et 20 mars 2021. Ces ajustements n'ont pas été du goût de 3 élus qui ont voté contre, un s'est abstenu et 33 ont tout de même validé cette délibération. Le deuxième destinataire de ces subventions est l'épicerie sociale "Rayon de soleil" pour laquelle un montant de 8 300 euros a été attribué et adopté à l'unanimité.

A.M.

Vaucluse matin du 11 avril 2021

Gel sur les cultures : il faut se faire connaître en mairie

Si vos cultures ont été victimes du gel, vous devez vous faire connaître en mairie rapidement : contact@visan-mairie.com ou 04 90 28 50 90. D'autre part, une dérogation préfectorale autorise l'emploi du feu pour la protection des cultures contre le gel jusqu'au 15 avril sans limitation d'horaires de mise à feu. Une dérogation qui ne s'applique pas en cas de vent supérieur ou égal à 40 km/h. L'arrêté est consultable sur le site internet de la mairie (visan-mairie.fr) et sur le panneau d'affichage placé en bas des escaliers de la mairie.

Vaucluse matin du 14 avril 2021

Camping de l'Hérein : Fanny Rinaldi a décidé de retarder l'ouverture

C'est un choix délibéré et difficile pour Fanny Rinaldi, propriétaire du camping de l'Hérein, de retarder l'ouverture de sa saison prévue début avril notamment pour ses résidents saisonniers. L'ouverture est repoussée à la fin (espérée) du confinement début mai.

Avec quel état d'âme abordez-vous la saison 2021 ?

Fanny Rinaldi : « J'essaie de rester réaliste, on sait que ces vacances pour mes touristes seront encore différentes de l'an dernier à cause des restrictions, on va tâcher de sauver les meubles, appliquer le système D, faire au jour le jour en fonction des consignes sanitaires mais les gens en vacances n'aiment pas trop les contraintes, il va falloir sûrement gérer des situations difficiles. »

Quel est l'état des réservations par rapport à l'an dernier à la même époque ?

F.R. : « En mars 2020, nous avions déjà 65 % de réservations pour la haute saison et un planning bien rempli pour juin et septembre. Aujourd'hui, le taux est bien inférieur mais j'ai espoir grâce à la vaccination et des réservations de dernière minute. Là en-

core il faudra gérer, pourvu que les vacanciers ne soient pas rebutés par des mesures restrictives. »

Vous attendez-vous à une année difficile ?

F.R. : « Il y aura du stress. L'an dernier nous avons réussi à maîtriser la situation mais c'était nouveau, sans masque, sans distanciation. Espérons que l'on retrouve des conditions normales d'avant covid. Cela fait 9 ans que je gère mon camping et 21 ans que j'y vis, mes parents ont créé ce lieu, je le vois toujours avec mes yeux d'enfant et cet esprit libre et convivial que j'ai tenu à garder. »

Quelles mesures prendrez-vous pour rassurer les touristes ?

F.R. : « Déjà, nous avons des familles qui reviendront, elles disposent d'un mobil-home ou d'une caravane sur nos six mois d'ouverture, puis je crois à nos fidèles qui chaque année font des kilomètres pour avoir le bonheur de partager des bons moments avec notre équipe. J'embauche du personnel pour l'accueil et pour l'entretien des sanitaires dont les passages ont été plus fréquents, du gel hydroalcoolique à disposition... Puis

des animateurs l'été. Enfin, concernant le restaurant, dont Thomas est le gérant, on attend fermement aussi son ouverture. Nous avons déjà pris des mesures en 2020, notre protocole était bon et aucun cas de covid n'a été détecté. »

En tant que commerçante et gérante, comment vivez-vous cette situation ?

F.R. : « C'est soucieux car nous dépendons aussi des directives départementales qui évoluent fréquemment pour nos genres d'établissements. Je viens juste de recevoir un arrêté préfectoral restrictif qui a conforté ma décision de retarder l'ouverture d'un mois, cela a été difficile de faire comprendre à certains touristes mais j'ai choisi l'unité. »



Fanny Rinaldi sur la terrasse d'un mobil-home du camping de l'Hérein, qui en compte cinq. LeDL/P.G.

Le mot de la fin...

F.R. : « Que l'on voit le bout du tunnel, que mes touristes retrou-

vent les vacances d'avant. »

Propos recueillis par Pascal GUILLOT

L'établissement dans le détail

Le camping de l'Hérein, classé 3 étoiles, est géré par Fanny Rinaldi. C'est un établissement familial niché dans un cadre ombragé et fleuri à 800m du village de Visan. Il compte 120 emplacements pour tentes, caravanes, mobil-homes et camping-

cars. Des emplacements qui vont de 100 à 300m² délimités par des haies. Le camping dispose d'une salle de détente, d'une piscine, de jeux multisports, d'une aire de jeux pour enfants (rénovée cette année), d'un bar avec terrasse et du restaurant La Gam'Le à

César, proposant une carte de spécialités régionales avec des produits frais (la famille Rinaldi est aussi agricultrice).

Camping de l'Hérein, 879, route de Bouchet. Site : www.campingvisan.com. Tél. 04 90 41 95 99.

Vaucluse matin du 13 avril 2021

Passage du vaccinobus le 22 avril toute la journée

Un Vaccinobus a été mis en place dans chaque département de la Région Sud-Paca afin de permettre la vaccination d'un maximum de personnes, y compris celles qui ont des difficultés à se rendre dans un centre dédié.

Une initiative concertée entre l'Agence régionale de Santé, la Région, la Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs Provence Alpes Côte d'Azur-Corse, le Comité départemental des secouristes français Croix Blanche des Bouches du Rhône et les communes.

Lors d'une réunion de travail avec Renaud Muselier, président de la Région Sud, la maire de Visan Corinne Testud-Robert, a obtenu qu'un de ces bus se déplace dans la commune le jeudi 22 avril toute la journée pour vacciner, sur la base du volontariat, des personnes âgées de 70 ans et plus,



Face à l'évolution de la pandémie de Covid, un Vaccinobus a été mis en place dans chaque département de la Région. /PHOTO B.F.

ou des personnes âgées de 55 à 69 ans ayant une pathologie qui les expose à très haut risque de forme grave de Covid.

Personnes prioritaires pour la vaccination

Comme il s'agit de centres mobiles avec un nombre limité de vaccinations par jour au

plus près des personnes isolées, les services de la mairie doivent proposer une liste de personnes à vacciner prioritairement en fonction de leur âge mais également de leur éloignement, de leur mobilité ou de leur vulnérabilité.

Tous les candidats à la vaccination, préalablement recensés, devront se présenter munis de leur carte Vitale et d'une pièce d'identité, ainsi que de tout autre document demandé lors de leur prise de rendez-vous. Les personnes âgées de 55 à 69 ans devront se munir d'une prescription médicale le jour de la vaccination. Les personnes ayant déjà reçu une première injection ou ayant eu la Covid, ne peuvent prétendre à une vaccination dans le Bus.

Pour plus d'informations, contacter la mairie de Visan aux heures habituelles d'ouverture au ☎ 04 90 28 50 90.

La Provence du 13 avril 2021